

VD_GERICHTE PE23.008431 vom 17. August 2023

VD Tribunal cantonal, 2023-08-17, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_gerichte_PE23.008431

FR: VD_GERICHTE PE23.008431 du 17 août 2023

IT: VD_GERICHTE PE23.008431 del 17 agosto 2023

Erwägungen

E. 4

En définitive, le recours portant sur l'ordonnance de non-entrée en matière, manifestement mal fondé, doit être rejeté sans échange d'écritures (art. 390 al. 2 CPP), l'ordonnance entreprise étant confirmée. Quant au recours portant sur l'ordonnance pénale, il est irrecevable. Les frais de procédure, constitués en l'espèce du seul émolument d'arrêt (art. 422 al. 1 CPP), par 770 fr. (art. 20 al. 1 TFIP [Tarif des frais de procédure et indemnités en matière pénale du 28 septembre 2010 ; BLV 312.03.1]), seront mis à la charge du recourant, qui succombe (art. 428 al. 1 CPP).

- 8 - Par ces motifs, la Chambre des recours pénale prononce : I. Le recours est rejeté en tant qu'il porte sur l'ordonnance de non-entrée en matière. II. Le recours est irrecevable en tant qu'il porte sur l'ordonnance pénale. III. L'ordonnance de non-entrée en matière du 29 juin 2023 est confirmée. IV. Les frais d'arrêt, par 770 fr. (sept cent septante francs), sont mis à la charge de X._____. V. L'arrêt est exécutoire. La présidente : La greffière : Du Le présent arrêt, dont la rédaction a été approuvée à huis clos, est notifié, par l'envoi d'une copie complète, à : - M. X._____, - Ministère public central, et communiqué à : - M. le Procureur de l'arrondissement du Nord vaudois, - M. K._____, - M. E._____, - Service de la population, par l'envoi de photocopies.

- 9 - Le présent arrêt peut faire l'objet d'un recours en matière pénale devant le Tribunal fédéral au sens des art. 78 ss LTF (loi du 17 juin 2005 sur le Tribunal fédéral ; RS 173.110). Ce recours doit être déposé devant le Tribunal fédéral dans les trente jours qui suivent la notification de l'expédition complète (art. 100 al. 1 LTF). La greffière :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.